Ville de Revel

RENTRÉE PRATIQUE

MODE D'EMPLOI

INSCRIPTIONS

ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIÉS À L'ÉCOLE (ALAÉ)

RESTAURATION

Simplifiez-vous **la vie !**

QUI FAIT QUOI ?

L'ÉDUCATION NATIONALE

Elle est compétente en matière d'enseignement et de pédagogie. Les personnels enseignants et du réseau d'aide spécialisée (RASED), et les Accompagnants d'Enfants en Situation de Handicap (AESH) sont rémunérés par le ministère de l'Éducation Nationale.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Liberté Égalité Fraternité

LA COMMUNE

Elle a la charge des écoles primaires (maternelles et élémentaires) publiques établies sur son territoire. Propriétaire des bâtiments scolaires, elle en assume leur construction, l'aménagement et l'entretien. Elle gère également les budgets d'équipement et de fonctionnement des écoles.

Ville de Revel

LE PÉRISCOLAIRE, UN PROJET ÉDUCATIF CONCERTÉ

L'accueil périscolaire fait partie d'un projet de territoire dont l'organisation se situe au carrefour d'enjeux multiples. C'est un temps éducatif à part entière organisé autour d'activités encadrées par un personnel qualifié.

Il permet de :

- favoriser la continuité éducative ;
- développer la curiosité ;
- proposer des moments de détente ;
- accompagner les enfants dans l'apprentissage de la vie en société.

Pour l'enfant, fréquenter l'accueil périscolaire, c'est passer d'un univers à un autre, de l'école à la famille ou de la famille à l'école. Les conditions d'accueil et d'aménagement des locaux ont été pensées pour offrir un moment agréable, permettant l'acquisition de nouvelles compétences tout en respectant le rythme de l'enfant.

LE BUDGET SCOLAIRE

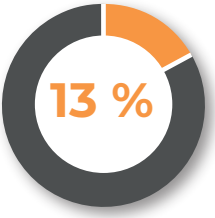

du budget de fonctionnement de la ville est dédié aux écoles et aux services périscolaires

Cela comprend le personnel ainsi que les dépenses courantes : équipements pédagogiques, fournitures scolaires, chauffage, électricité, entretien, sorties scolaires...

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

DES ANIMATEURS PÉRISCOLAIRES

Ils assurent les **besoins d'accueil durant les temps d'Accueil de Loisirs Associés à l'École (ALAÉ) :** avant et après l'école ainsi que pendant la pause méridienne.
Ils développent des **activités éducatives, ludiques, artistiques, manuelles et physiques** dans le cadre de démarches pédagogiques adaptées.

DES AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉS DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM)

Durant le temps scolaire, les ATSEM assistent les enseignants pour l'accueil et l'hygiène des jeunes enfants, participent à l'action pédagogique et sont responsables de l'entretien des locaux et du matériel. **Durant le temps périscolaire**, les agents participent à l'encadrement de l'ALAÉ.

DES AGENTS D'ENTRETIEN ET DE SERVICE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Personnel indispensable, c'est grâce à eux que les enfants peuvent s'épanouir dans un environnement sain et serein.

UNE INTERVENANTE MUSIQUE

Durant le temps scolaire, elle intervient dans les classes d'élémentaire. Cet enseignement va de la découverte à la mise en œuvre de projets musicaux avec les enseignants.

ÉDUCATEURS SPORTIFS

Durant le temps scolaire, ils interviennent avec les enseignants des écoles élémentaires dans le cadre des projets d'éducation physique et sportive. **Durant le temps périscolaire**, ils encadrent des activités découverte sur des thématiques sportives.

SECTEURS SCOLAIRES

COUFFINAL + LES OUILLÈS

ÉCOLE DE COUFFINAL

Directrice : Laurie Burre-Espagnou

Rue des Pyrénées
31250 Revel

École : 05 61 83 53 31
ALAÉ : 05 34 66 97 31

École : ce.0310783h@ac-toulouse.fr
ALAÉ : alaec@mairie-revel.fr

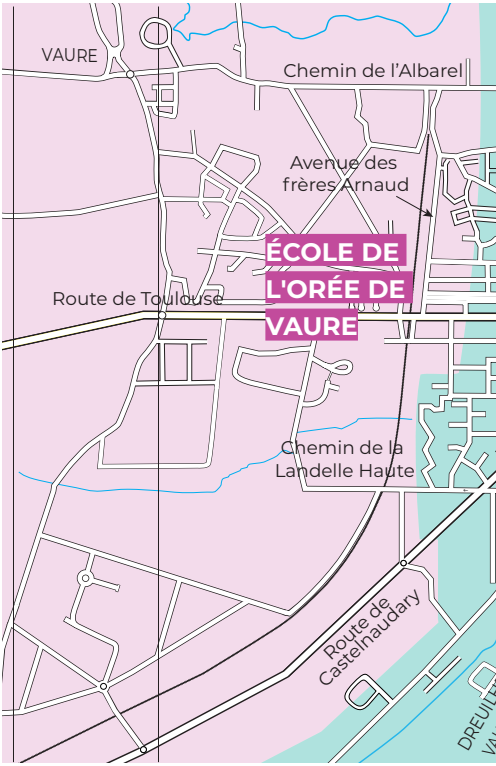

REVEL + VAURE

ÉCOLE DE L'ORÉE DE VAURE

Directrice : Sabrina Valade

Rue de Vaure
31250 Revel

École : 05 62 18 58 93
ALAÉ : 06 29 41 17 78
05 62 18 36 15

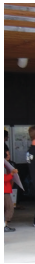

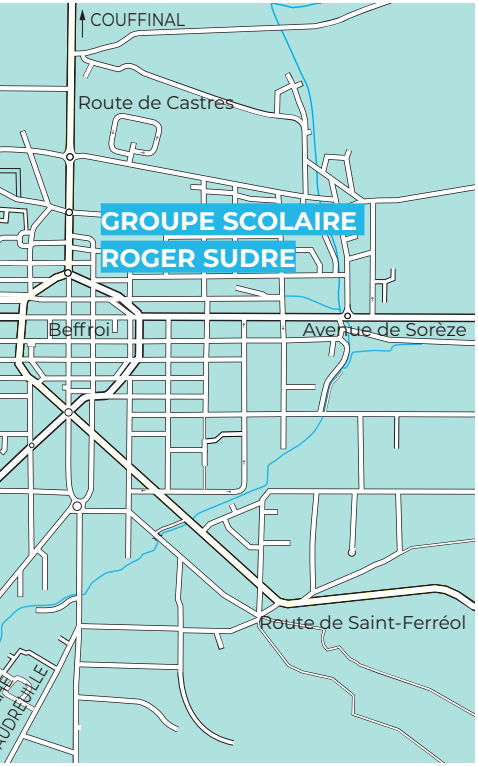

École :
ce.0312767p@ac-toulouse.fr
ALAÉ : alaeov@mairie-revel.fr

REVEL + DREUILHE + SAINT-FERRÉOL

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ROGER SUDRE

Directeur : Jean-François Dargein

Rue Roger Monpezat
31250 Revel

École : 05 61 83 54 57
ALAÉ : 06 83 11 79 94
05 62 18 45 88

École : ce.0312401s@ac-toulouse.fr
ALAÉ : alaerse@mairie-revel.fr

ÉCOLE MATERNELLE ROGER SUDRE

Directrice : Laurence Dargein

Rue Roger Monpezat
31250 Revel

École : 05 61 27 61 54
ALAÉ: 06 22 39 31 09
05 61 27 61 54

École : ce.0310181d@ac-toulouse.fr
ALAÉ : alaersm@mairie-revel.fr

INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

QUAND S'INSCRIRE ?

En maternelle
L'inscription doit être faite à partir du mois d'avril qui précède la rentrée scolaire de septembre, **l'année des trois ans de l'enfant ou lors du passage au CP.**

Pour les nouveaux arrivants sur la ville
L'inscription peut être faite à **n'importe quel moment de l'année**.

QUELS JUSTIFICATIFS ?

- Livret de famille
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- si l'enfant est déjà scolarisé, le certificat de radiation de l'école d'origine.

Mairie - service scolaire
20, rue Jean Moulin
31250 Revel

05 62 18 71 53

ydurand@mairie-revel.fr

du lundi au vendredi :
- 8h30-12h
- 14h-17h30 sur RDV

ATTENTION

Vous devez confirmer l'incription en prenant rendez-vous avec le directeur d'école.
Il vous demandera de lui présenter le carnet de santé de l'enfant attestant la validité des vaccins obligatoires.

INSCRIPTIONS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES

QUAND S'INSCRIRE ?

L'inscription à l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAÉ) et à la restauration scolaire est possible dès que l'inscription auprès du service scolaire est réalisée.

QUELS JUSTIFICATIFS ?

- N° d'allocataire CAF ou MSA de la Haute-Garonne
- dernier avis d'imposition des 2 parents (concerne uniquement les Revélois) si vous n'êtes pas allocataires

COMMENT S'INSCRIRE ?

Vous pouvez inscrire vos enfants **en ligne** via le portail famille (voir p. 11) ou auprès de la régie scolaire à la **mairie**, par **téléphone** ou par **mail**.

MODES DE PAIEMENT

Le règlement se fait lors de la réservation :

- **en ligne par carte bancaire** via le portail famille (voir p. 11) ;
- **par chèque** à l'ordre de « régisseuse cantine Revel » à envoyer ou déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ;
- **par carte bancaire ou en espèces** à la mairie.

Mairie - Régie scolaire
20, rue Jean Moulin
31250 Revel

05 62 18 71 45

regiescolaire@mairie-revel.fr

- du lundi au vendredi : 8h30-12h
- lundi, mercredi, jeudi : 14h-17h30
- mardi : 13h30-17h30

LE CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS) PRIMAIRE

Piloté par la Maison Monique Culié, ce dispositif propose une aide méthodologique et une ouverture culturelle à travers des projets réalisés avec les acteurs du territoire. Il contribue à favoriser l'épanouissement scolaire et personnel des enfants, tout en facilitant les liens entre parents, équipes pédagogiques et structures locales. Ces temps se déroulent le soir après la classe dans les écoles et le mercredi matin à la Maison Monique Culié.
Contact : 05 62 71 32 71

ATTENTION

Le tarif dépend de votre quotient familial. En l'absence des justificatifs demandés, le tarif le plus élevé sera appliqué. Les tarifs sont actualisés chaque année. Ils sont disponibles sur www.mairie-revel.fr/vivre-a-revel/mes-enfants/les-services-periscolaires.

SERVICES PÉRISCOLAIRES

PLANNING

La ville de Revel propose des services complémentaires à l'école. L'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAÉ), l'étude dirigée et la restauration scolaire se déroulent selon le planning suivant :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES	JEUDI	VENDREDI
7H30	ALAÉ	ALAÉ	Espace Pierre-Paul Riquet Accueil de Loisirs Intercommunal Accueil de Loisirs Sans Hébergement L'Encastre Nord à Vaudreuille 05 61 46 72 69 06 31 48 93 48	ALAÉ	ALAÉ
8H50	ÉCOLE	ÉCOLE		ÉCOLE	ÉCOLE
12H	ALAÉ	ALAÉ		ALAÉ	ALAÉ
13H50	ÉCOLE	ÉCOLE		ÉCOLE	ÉCOLE
17H	ALAÉ	ALAÉ		ALAÉ	ALAÉ
18H30					

CONDITIONS D'ACCÈS AUX SERVICES

Afin que votre enfant puisse bénéficier des activités périscolaires, vous devez :

- **LIRE** et **APPROUVER** le règlement intérieur ;
- **ASSURER** votre enfant dans le cadre des activités scolaires et périscolaires ;
- **VÉRIFIER** la fiche de renseignements.

MATIN

ALAÉ

La priorité est donnée à l'accueil.
Des activités ou des jeux libres calmes sont proposés dans les salles de l'ALAÉ. Les échanges sont recherchés dans une ambiance calme et conviviale.

DEUX CRÉNEAUX : 7H30 - 8H50 OU 8H - 8H50

SOIR

ALAÉ

Le départ des enfants est échelonné en fonction de l'heure d'arrivée des parents.
Les enfants participent à des activités variées : jeux libres ou activités encadrées. Elles permettent aux enfants de se détendre après la journée de classe, de jouer ou de découvrir des domaines créatifs, sportifs ou ludiques.

DEUX CRÉNEAUX : 17H - 18H OU 17H - 18H30

LES ACTIVITÉS DE DÉCOUVERTE

Dans le cadre de l'ALAÉ, les enfants peuvent découvrir une **activité sportive ou culturelle**, un soir par semaine, pendant 5 à 8 semaines consécutives. Les parents doivent remplir une **demande d'inscription** pour leur enfant **pour chaque période**.

PLACES LIMITÉES : 17H - 18H OU 17H - 18H15

L'ÉTUDE DIRIGÉE

Encadrée par des enseignants volontaires rémunérés dans cette fonction par la mairie, elle permet aux enfants de réviser leurs leçons et de faire leurs devoirs.

DU LUNDI AU JEUDI EN ÉLÉMENTAIRE
PLACES LIMITÉES : 17H - 18H OU 17H - 18H15

ATTENTION

Pour le périscolaire du matin et du soir, vous pouvez **réservez et annulez jusqu'à la veille du jour concerné** (avant minuit sur le portail famille).

QU'EST-CE QU'UN ALAÉ ?

L'ALAÉ est un accueil de loisirs habilité par les services de l'État qui prend en charge les enfants durant les temps périscolaires.

Il répond aux critères suivants : **des locaux agréés, des ratios d'encadrement exigés** (en moyenne, 1 animateur pour 10 enfants en maternelle, 1 pour 14 en élémentaire), **la qualification des personnels d'animation.**

Par le respect de ces critères, la ville entend améliorer la qualité du service apporté aux enfants dans la continuité des journées scolaires.

SERVICES PÉRISCOLAIRES

MIDI

Un service de restauration scolaire est proposé dans chaque école de la ville.

Les réservations sont effectuées via le Portail Famille ou en mairie, **au plus tard le mardi avant midi, pour la semaine suivante**. En cas d'imprévu, vous pouvez **exceptionnellement** faire modifier votre réservation jusqu'à **48h ouvrées**, en contactant la régisseuse cantine par téléphone au 05 62 18 71 45 ou par mail à regiescolaire@mairie-revel.fr.

LES MENUS

La commune a confié à un prestataire privé la confection et la livraison des repas. Les menus contiennent 5 composants : une entrée, un plat protidique, un accompagnement (légumes ou féculents), un produit laitier, un dessert (fruit ou pâtisserie). Ils sont disponibles sur **mairie-revel.fr** ou sur **mairie-revel.portail-familles.app**.

ALAÉ

Un temps d'une heure est organisé (avant ou après le repas) de façon à permettre la découverte, le divertissement ou le repos. Pour les enfants de petite section de maternelle, la sieste est proposée dès 13h30.

ALLERGIE

Pour des raisons de sécurité alimentaire, deux solutions sont proposées :

- un panier repas apporté par vos soins. Dans ce cas, seules 2 heures d'ALAÉ sont facturées ;
- la réservation d'un plat de substitution anti-allergène, qui garantit la maîtrise de quatorze allergènes majeurs, fourni par le prestataire, le surcoût étant pris en charge par la collectivité.

FACTURATION 1 REPAS + 2H D'ALAE

ATTENTION

Lorsque votre repas est validé, il est **COMMANDÉ ET DÛ** (excepté pour maladie justifiée par un certificat).

DÉROGATION

Si vous souhaitez déposer votre enfant avant 14h, une dérogation est possible afin de l'amener dès 13h25. Pour cela, **merci d'adresser votre demande au service scolaire** sur papier libre.

LE PORTAIL FAMILLE

Le portail famille est accessible à l'adresse
MAIRIE-REVEL.PORTAIL-FAMILLES.APP
sur vos

SMARTPHONES, TABLETTES OU ORDINATEURS

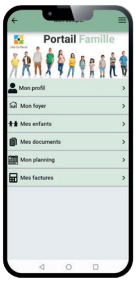

ESPACE PRIVÉ

Lors de l'inscription aux services périscolaires, votre compte est créé. Chaque parent reçoit alors un mail avec un lien pour créer son **mot de passe**. Si vous ne les avez pas reçus, n'hésitez pas à les demander à **regiescolaire@mairie-revel.fr.**

RÉSERVATIONS, PLANNING ET FACTURES

Vous pouvez effectuer les réservations en ligne pour l'ALAÉ et la restauration :

- pour le périscolaire du midi et le repas, le mardi avant midi pour la semaine suivante, avec la possibilité d'annuler jusqu'à 48 heures à l'avance ;
- pour le périscolaire du matin et du soir, réservez et annulez jusqu'à la veille du jour concerné, avant minuit.

Vous bénéficiez d'un planning global qui récapitule toutes vos réservations. Vous pouvez également consulter vos factures.

PAYER EN LIGNE

Effectuez votre paiement par carte bancaire sur le portail sécurisé **PayFIP.gouv.fr.**

Retrouvez le mode d'emploi complet sur
www.mairie-revel.fr/docutheque/mode-demploi-portail-famille

CONTACTS

MAIRIE DE REVEL

20, rue Jean Moulin - 31250 Revel
05 62 18 71 40
mairie@mairie-revel.fr
www.mairie-revel.fr

SERVICE INSCRIPTION SCOLAIRE

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h
Prise de rendez-vous possible
05 62 18 71 53
ydurand@mairie-revel.fr

RÉGIE SCOLAIRE

- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h ;
- lundi, mercredi, jeudi : de 14h à 17h30 ;
- mardi : de 13h30 à 17h30.

Prise de rendez-vous possible
05 62 18 71 45
regiescolaire@mairie-revel.fr

Ville de Revel

Imprimé par Copy Revel sur papier recyclé - Novembre 2023 - © Adobe Stock